



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2013

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 15 et 19 juillet 2013
2. Etat des travaux
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel remplaçant M. Roger Negri, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Félix Braz, M. Roger Negri

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 15 et 19 juillet 2013

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Etat des travaux

Les membres de la Commission examinent le document reprenant l'état des travaux de la Commission qui leur a été communiqué par e-mail le 10 septembre 2013. Ils adressent les recommandations suivantes à l'attention des membres de la future Commission :

- 6509 Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes :

Il est essentiel que les travaux relatifs à cette proposition de loi, déposée au nom de la Commission dans l'objectif d'un contrôle de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) par la Cour des comptes, soient poursuivis.

- Les rapports spéciaux de la Cour des comptes sur les établissements publics - années 2012 et 2013 pourront éventuellement faire l'objet d'un rapport unique de la Commission.
- Transferts de crédits : il est rappelé qu'une réforme de la structure du budget est en préparation et devrait progressivement être mise en œuvre en 2014. Elle a pour but de responsabiliser davantage les ministères et d'alléger certaines procédures telles que les transferts de crédits portant parfois sur des montants dérisoires.
- Ces derniers mois, la Commission a été informée du fait que la BCL s'est déclarée prête à un contrôle par la Cour des comptes.

La Commission souligne l'importance d'un contrôle général et non seulement financier des actions entreprises par le pouvoir exécutif par la Chambre des Députés.

3. Divers

Madame le Président revient à deux cas de détournement de fonds révélés par la presse au cours de l'été. L'un concerne la rémunération indue d'intervenants externes à l'école de police, l'autre le versement frauduleux de subventions à l'exploitation agricole de l'épouse d'un fonctionnaire de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA).

Elle propose aux membres de la Commission d'inviter à une entrevue le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural afin qu'ils exposent ces cas et surtout qu'ils présentent les améliorations apportées aux mécanismes de contrôle afin d'éviter de telles dérives à l'avenir.

La plupart des membres de la Commission constatent, d'une part, que les affaires en question ont été renvoyées devant les tribunaux, et, d'autre part, que les ministres ont déjà annoncé les mesures de correction appliquées dorénavant. Ils estiment qu'il appartient aux membres de la future Commission de juger si les solutions apportées sont efficaces, de se renseigner de l'application des lois existantes (remboursement de la totalité des fonds perçus par les personnes concernées) et, également, de renvoyer à la Commission de la Fonction publique la question de la responsabilité des fonctionnaires et d'une révision éventuelle des procédures disciplinaires existantes.

Le Président, au nom de tous les membres, remercie la secrétaire pour l'excellente collaboration tout au long de la législature. Les membres remercient également le Président pour son excellent travail.

Luxembourg, le 19 septembre 2013

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur